

M. Hockin: Nous avons bien sûr une évaluation mais je ne peux pas spéculer sur le montant exact.

M. Cassidy: Quel est ce montant?

M. Hockin: Personne ne le sait.

M. Cassidy: Si vous avez une évaluation, quel en est le montant?

M. Hockin: Je ne devrais pas spéculer là-dessus.

M. Cassidy: Ou bien vous avez une évaluation ou bien vous n'en avez pas.

M. Hockin: C'est à l'évaluateur à se prononcer sur cette question.

Quant à savoir si un comité parlementaire sera saisi du décret du conseil, il faut que le marché soit approuvé préalablement, ce qui n'est pas le cas. Nous avons une offre, mais la transaction n'a pas encore été approuvée. Une fois qu'elle le sera, j'aurai un document en main lorsque j'en discuterai au comité.

La vice-présidente adjointe: Le député de Laval-des-Rapides à la parole, mais je voudrais qu'il fasse le plus vite possible pour laisser la place à d'autres députés qui ne sont pas encore intervenus.

M. Garneau: Madame la présidente, le ministre vient de dire qu'il n'avait pas de marché ferme en main.

M. Hockin: Officiellement, non.

M. Garneau: On nous a dit que les conseils d'administration des deux banques avaient signé une entente. Si ce n'est pas le cas, que faisons-nous ici alors?

M. Hockin: Elle n'est pas finalisée.

M. Garneau: On nous a dit, dans un communiqué, que les conseils d'administration des banques concernées s'étaient entendus sur cette transaction. Leur décision finale dépend de celle de la Chambre des communes. On a donc arrêté une transaction. La seule décision à prendre encore concerne les actionnaires. Vont-ils accepter 63 millions de dollars? Dans la négative, un évaluateur sera nommé pour régler cette question. Il y a donc un marché.

Je voudrais que le ministre nous dise jusqu'où le gouvernement est allé dans cette double démarche. D'une part, qui a convaincu la Banque de Hongkong de reprendre la discussion au dernier moment? D'autre part, qui a pris la décision? Le ministre nous a dit qu'il ne pouvait spéculer sur la valeur des actifs. Quelqu'un a donc pris une décision sur ce chapitre et le gouvernement devra approuver cette décision par décret du conseil. Le gouvernement a dû prendre une décision dans le cours de ces tractations.

Qui a amené la Banque de Hongkong à la table des négociations? Quel rôle le gouvernement a-t-il joué dans la décision de débloquer 200 et 63,5 millions de dollars? Dans quelle mesure le ministre a-t-il participé à cette transaction?

M. Hockin: Permettez-moi de préciser ma pensée pour cette affaire. Elle ne sera pas conclue tant que nous n'aurons pas adopté ce projet de loi. Nous raccourcissons le délai prévu pour l'avis qui est envoyé aux actionnaires. Quand je dis que l'affaire est faite, c'est une expression de pure forme. Nous

Banque de la Colombie-Britannique—Loi

devons d'abord faire ce que nous devons faire aujourd'hui au Parlement, après quoi l'affaire sera conclue. Je voulais simplement préciser ce que j'avais dit. Je n'ai voulu induire personne en erreur. Cette affaire est une affaire conclue si nous faisons ce que nous avons à faire.

Quelle est la valeur des éléments d'actifs? Ces éléments d'actifs font partie maintenant de la nouvelle banque qui poursuit ces activités. Spéculer sur le montant de ces éléments d'actifs maintenant...

M. Garneau: Deux cents millions de dollars, ce n'est pas de la spéculation.

M. Hockin: C'est plus que cela.

M. Garneau: Comment avez-vous pu déterminer cela? Il a bien fallu que quelqu'un avance ce chiffre de 200 millions.

M. Hockin: C'est à la SADC de le faire, et c'est ce qu'elle a fait.

La troisième question était de savoir qui avait fait venir la Banque de Hongkong sur le tapis.

M. Garneau: L'avait fait revenir.

M. Hockin: C'est la Banque de la Colombie-Britannique qui l'a fait revenir. Le gouvernement du Canada a été informé par la SADC qu'on l'avait fait revenir. Cela s'est passé il y a environ un mois.

● (1640)

M. Dantzer: Madame la présidente, je voudrais poser au ministre une question qui découle des discussions de ces derniers jours. Nous avons entendu l'opposition déplorer abondamment qu'une institution bancaire canadienne n'ait pas repris cette banque. C'est l'évidence même. Je pense que nous aurions tous été heureux que cela puisse se faire. Toutefois, il y a des bons côtés au fait que cette grande banque asiatique reprenne les éléments d'actifs de cette banque de la Colombie-Britannique. J'aimerais avoir l'avis du ministre sur mes commentaires.

Quiconque a vécu dans l'ouest du Canada et y a fait des affaires au cours des 30 dernières années, comme c'est mon cas, sait que lorsqu'il n'y avait pas de banque régionale dans cette région, dès l'instant où il y avait un resserrement du crédit ou une récession, les banques du centre du Canada demandaient immédiatement le remboursement de leurs prêts dans les villes de l'Ouest. J'en ai fait personnellement l'expérience. Dans ma pratique du droit, j'ai vu de nombreux clients se plaindre de ce que l'on ait exigé le remboursement de leurs emprunts. Il est tout à fait naturel que les grandes banques au siège social sis dans le Canada central s'occupent en priorité de leurs clients les plus importants, généralement installés dans le Canada central.

Avec la présence de la Banque de HongKong dans l'Ouest du pays, il y aura beaucoup plus de concurrence pour les banques centrales. S'il y a un resserrement du crédit au Canada, la Banque de Hongkong, qui a des succursales dans le monde entier, n'en sera pas nécessairement victime et sera mieux à même de répondre aux besoins de l'Ouest.